

## Les défenseurs des îles et du littoral de la mer d'Iroise informent

**Samedi, sur divers sites du Cap-Sizun, les adhérents de l'Advili (Association de défense et de valorisation des îles et du littoral de la mer d'Iroise) s'adressaient aux promeneurs, automobilistes ou piétons venus profiter du littoral.**

Postés sur les points de passage : port de Sainte-Evette, Audierne, pointe du Raz, baie des Trépassés, pointe du Van, route de Brezellec et le stratégique rond-point de Beuzec, les représentants de l'Advili distribuaient des tracts. Ce document rappelle leur opposition au parc marin et les risques de réglementation : **« Bientôt, un parc naturel marin réglementera, interdira l'accès, à l'estran, aux sentiers côtiers, à la pêche, à la plongée... »**. Ils annonçaient l'examen du projet de loi par l'Assemblée nationale : **« Le projet de loi sera soumis aux voix de l'Assemblée nationale très prochainement. Ensuite viendra peut-être, l'enquête d'utilité publique. Si nous acceptons, nous ne pourrions plus revenir en arrière »**. Ils dénoncent les incohérences du projet et le financement. Ils ont généralement été bien accueillis par la population présente sur les différents points de distribution. Des dialogues se sont même établis, **« la majorité partage notre point de vue mais certains même s'ils sont rares, restent des**



*Les adhérents de l'Advili ont occupé les points de passage des promeneurs du week-end, afin de les convier à la manifestation du samedi 26, à la pointe du Raz.*

**inconditionnels d'une protection sanctuarisée.**

Pour exprimer la désapprobation, face à ce projet, l'association invite :

**« à manifester, à la pointe du Raz, autour de la statue de Notre-Dame des Naufragés »**. Ce rassemblement est prévu samedi 26, à 16 h 30. Au-

paravant, une réunion publique d'information aura lieu le vendredi 18, à 20 h 30, à la salle polyvalente de Clédén-Cap-Sizun.

## L'Advili et Archipel libre s'unissent

L'Advili, créée en 2001 pour s'opposer au projet de parc marin, compte aujourd'hui plus de 4 500 adhérents : des associations de plaisanciers, de chasseurs, de plongeurs, promeneurs, pêcheurs professionnels, à pieds et à la ligne : **« Ils revendiquent leur compétence à gérer leur environnement comme cela a toujours été le cas »**. L'association Archipel libre, forte de 2 500 membres, a été constituée en janvier 2000, lorsque ses membres fondateurs ont décou-

vert un projet de décret, qui prévoyait l'extension de la réserve des Sept Îles, sur la zone marine. **« Ce texte avait été rédigé par la Ligue de protection des oiseaux et repris à son compte par la direction de l'environnement. Il cheminait très discrètement, sans consultation, vers la préfecture »**. L'objectif de cette association vise essentiellement la liberté de circulation, de mouillage et de pêche traditionnelle, autour des îles : **« Dans le cadre d'un respect bien compris**

**de la faune et la flore »**. Elle veille aussi : **« à ce qu'aucune confiscation abusive du domaine maritime... ne soit effectuée au bénéfice exclusif d'associations ou de groupements d'intérêts »**.

En s'unissant en confédération « Libertés et traditions côtières, les deux associations « pèsent » désormais plus de 7 000 adhérents. Ensemble ils veulent obtenir que les décisions relatives à l'environnement soient prises **« à un niveau proche des habitants et des**

**collectivités locales »**. Ils refusent : **« toute sanctuarisation qui ne correspondrait pas à une menace réelle, identifiée par des scientifiques, compétents et indépendants »**. LTC entend s'ouvrir : **« A toutes les associations des régions côtières, qui s'estiment menacées dans leur quotidien par l'intrusion sans nuances, du pouvoir central, dans la vie locale »**. LTC ouvrira très prochainement un site Internet : [www.ltc.asso.fr](http://www.ltc.asso.fr).